

Crimes de haine contre les personnes LGBTQ en Suisse

17 mai 2020

Rapport sur le monitoring de la discrimination et de
la violence anti-LGBTQ en Suisse en 2018-2019



TRANSGENDER
NETWORK
SWITZERLAND

TGNS



En 2019, 66 agressions et discriminations anti-LGBTQ ont été enregistrées, dont plus de 40 ont eu lieu pendant les mois d'été.

La haine envers les personnes LGBTQ est une réalité quotidienne.

La politique doit agir : il est urgent d'élaborer un plan d'action national contre l'hostilité anti-LGBTQ.

1. Résumé des points importants

Depuis 2016, les crimes de haine anti-LGBTQ peuvent être signalés à la « LGBTQ+ Helpline ». Ce service a pour but de rendre la situation en Suisse visible et mesurable, car un recensement officiel n'a toujours pas été organisé. De ce fait, la Suisse croit encore à tort que les crimes de haine envers les gays, les lesbiennes, les bisexuel-le-x-s et les personnes trans et queers sont des cas isolés.

Les crimes de haine anti-LGBTQ sont une réalité quotidienne et ont des conséquences graves, non seulement pour les victimes directes, mais aussi pour l'ensemble de la communauté queer. Malgré cela, la Suisse manque encore toujours de bases scientifiques, de mesures préventives à divers niveaux et d'une protection suffisante des victimes.

Résultats de l'analyse

L'analyse des cas qui ont été signalés à la LGBTQ+ Helpline entre janvier 2018 et décembre 2019 montre une réalité effrayante :

- » **Ces deux dernières années, il y a eu au minimum un crime de haine signalé par semaine.** Rien que pendant les mois d'été 2019, il y en a eu plus de 40. Cela laisse supposer une tendance à la hausse du nombre de crimes de haine contre les personnes LGBTQ en Suisse.
- » **Environ 31% des personnes touchées ont subi des violences physiques.** Les victimes souffraient de commotions cérébrales, de contusions, de fractures, etc.
- » **Seule une minorité des crimes de haine sont dénoncés :** de tous les crimes de haine signalés à la LGBTQ+ Helpline, seuls 18% ont été dénoncés à la police, ce qui indique que même dans le cas de violence physique, toutes les agressions ne sont pas dénoncées.
- » **La plupart des crimes de haine ont lieu dans les espaces publics.** Le caractère public de la situation n'a pas d'effet dissuasif sur les auteur-ice-s.
- » **Les jeunes sont les plus touché-e-x-s.** La plupart des personnes qui ont signalé un cas avaient entre 20 et 30 ans. Le nombre de cas non signalés chez les personnes encore plus jeunes est difficile à estimer.
- » **Plus de la moitié des personnes touchées ont affirmé avoir eu des séquelles psychiques.** Cela a pour conséquence que les personnes LGBTQ n'osent plus apparaître comme telles dans la rue.

Plan d'action national contre l'hostilité anti-LGBTQ

Les organisations LGBTQ ne peuvent pas à elles seules initier et mettre en œuvre les mesures nécessaires, c'est pourquoi nous en appelons maintenant à la politique. Afin de maîtriser l'hostilité anti-LGBTQ et de mettre en œuvre des mesures efficaces à tous les niveaux, un plan d'action national est nécessaire. Trois domaines doivent être abordés en priorité :

- » La création d'une ligne d'urgence nationale pour l'hostilité anti-LGBTQ, avec un soutien et des conseils professionnels pour les victimes de violence anti-LGBTQ
- » La formation des autorités de poursuite pénale (police, procureurs et tribunaux) et d'autres professionnels du droit
- » Mandat contraignant pour les écoles d'assurer une éducation et une sensibilisation complètes sur les questions LGBTQ

Il n'y a qu'ainsi que la situation pourra s'améliorer à l'avenir - pour que les lesbiennes, les gays, les personnes bisexuelles, trans et queer puissent vivre sans peur et sans discrimination.

Sommaire

1. Résumé des points importants	3
2. Hostilité anti-LGBTQ et crimes de haine : le contexte	6
3. Ligne d'urgence pour les crimes de haine : les chiffres	8
3.1 Nombre de cas signalés	9
3.2 Âge des personnes qui signalent les cas	11
3.3 Identité de genre et orientation sexuelle	12
3.4 Lieux	13
3.5 Type de violence	14
3.6 Dénonciation auprès de la police	15
3.7 Séquelles psychiques	16
4. Conséquences des crimes de haine sur la communauté	17
5. Il est nécessaire d'agir : nos exigences	18
6. Appel à la politique : le plan d'action national	20
7. Définitions	21
8. Informations complémentaires	22

2. Hostilité anti-LGBTQ et crimes de haine : le contexte

En Suisse, les données et les recherches sur l'hostilité anti-LGBTQ sont très rares, et actuellement, il n'y a guère de projets de recherche qui traitent explicitement de ces sujets. Il est toutefois possible de s'appuyer sur des études internationales dont les résultats peuvent, avec la prudence nécessaire, être appliqués à la Suisse. Nous en donnons ici un aperçu général. **Le rapport « Forum Hate Crime » de Pink Cross en offre un aperçu plus détaillé.¹**

D'où viennent les attitudes anti-LGBTQ ?

Les attitudes dénigrantes envers les personnes LGBTQ s'accompagnent généralement d'un **dénigrement d'autres groupes minoritaires**. Beaucoup de personnes ayant une attitude anti-LGBTQ sont également d'accord avec des déclarations xénophobes, anti-musulmanes ou sexistes. L'orientation fondamentale des valeurs sur la diversité d'une société est également cruciale. Ainsi, les attitudes populistes, nationalistes et conservatrices de droite sont étroitement liées à l'hostilité anti-LGBTQ.

La recherche montre aussi que **les personnes qui ont-elles-mêmes subi des discriminations** en raison de leur appartenance à un groupe (comme la religion, la nationalité ou le handicap) ont tendance à avoir des attitudes négatives envers les personnes LGBTQ. Les femmes qui subissent une discrimination sexiste font exception à la règle. Elles ont une attitude plus positive à l'égard des personnes LGBTQ et agissent en conséquence de manière plus solidaire.

Qui se montre hostile aux personnes LGBTQ ?

L'hostilité anti-LGBTQ touche toutes les classes sociales et tous les âges, il n'y a donc **pas de "profil" clair**. Diverses études ont tout de même analysé les facteurs qui ont une influence sur l'attitude d'une personne. Toutefois, il ne s'agit que de corrélations et non de liens de cause à effet.

Facteurs d'influence négatifs :

- » Genre : les hommes ont une attitude significativement plus négative.
- » Un niveau de religiosité plus élevé (p.ex. prières régulières) est corrélé à un niveau plus élevé d'hostilité anti-LGBTQ. Les personnes appartenant à une église évangélique libre et les personnes musulmanes interrogées sont plus hostiles envers les personnes LGBTQ. Les personnes chrétiennes très pratiquantes ont également un niveau d'hostilité plus élevé que la moyenne.

¹ Pink Cross (2020) : Forum Hate Crime : résultats du forum du 29 février 2020 : www.pinkcross.ch

- » Niveau de formation : un niveau de formation moins élevé est corrélé de manière significative avec une attitude plus négative.
- » Contexte migratoire : ce critère est très large, c'est pourquoi aucune conclusion claire ne peut en être tirée. Il ressort cependant que les personnes issues de l'immigration ont tendance à avoir une attitude plus négative envers les personnes LGBTQ, mais le critère du niveau de formation est aussi à prendre en compte, car les personnes issues de l'immigration ont souvent un niveau d'éducation plus bas (voir ci-dessus). En outre, de nombreuses personnes issues de l'immigration ont été socialisées dans un contexte où les personnes LGBTQ sont mal acceptées ; il peut s'agir du contexte familial, social, culturel ou ethnique.
- » Position politique : plus les personnes sont conservatrices ou de droite, plus on observe chez elles des attitudes négatives envers les personnes LGBTQ.

Quels sont les motifs des crimes de haine anti-LGBTQ ?

Toutes les personnes ayant des attitudes anti-LGBTQ ne commettent pas de crimes de haine, mais ces attitudes influencent quand même le comportement. De plus, il y a surtout deux **raisons structurelles qui jouent un rôle prépondérant dans le passage à l'acte** :

- » **Consolider les différences hiérarchiques / « Faire la différence »** : une motivation importante des crimes de haine est le souhait de maintenir la hiérarchie sociale existante. Toutes les personnes ne correspondant pas à un certain idéal sociétal sont considérées comme "les autres" et comme une menace pour l'ordre établi (c'est le concept d'altérisation). Cela explique aussi pourquoi les personnes trans dont l'apparence physique ne permet pas de les assigner clairement à un genre et les gays qui ne correspondent pas au stéréotype masculin typique sont plus régulièrement agressé-e-x-s. La violence exercée contre ces personnes a un but symbolique.
- » **La discrimination institutionnelle** : la discrimination structurelle ou institutionnelle des minorités peut encourager les crimes de haine. Lorsque des lois discriminatoires sont promulguées ou que l'on attise publiquement la peur et la haine, cela a une influence directe sur la violence anti-LGBTQ. Il en va de même lorsque les crimes de haine sont rendus invisibles, par exemple lorsque l'enregistrement des crimes ne tient pas compte de leur caractère anti-LGBTQ. Les auteur-ice-s se sentent ainsi légitimé-e-s dans leurs actes et ont moins de conséquences à craindre.

Motivations des auteur-ice-s

Les auteur-ice-s de crimes de haine peuvent avoir diverses motivations. Dans beaucoup d'agressions anti-LGBTQ dans l'espace public, la recherche du « frisson » est une motivation pour les auteur-ice-s. Il s'agit majoritairement d'hommes qui sont en groupe et sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances. Le crime de haine sert alors à créer un « **lien entre pairs** » : **les auteur-ice-s obtiennent le respect et la reconnaissance des membres du groupe pour leurs actions**. Les victimes sont dans ce cas sélectionnées de manière relativement aléatoire, elles se trouvent surtout « au mauvais endroit au mauvais moment ».

3. Ligne d'urgence pour les crimes de haine : les chiffres

La LGBT+ Helpline gère un centre de signalement des crimes de haine et des discriminations anti-LGBTQ. Les cas peuvent être annoncés par téléphone ou sur le site de la LGBT+ Helpline. La LGBT+ Helpline offre également du soutien et des conseils aux personnes touchées. Les personnes qui y travaillent sont formées et suivent un protocole standardisé pour l'enregistrement des cas. De plus, les questions du formulaire d'enregistrement en ligne sont fondées sur des standards internationaux et suivent les recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR) de l'OSCE.

« Je signale mon cas, car je sais à quel point les chiffres sont importants pour faire changer les choses. Même si en réalité, je préférerais oublier tout de suite. »

Seuls les cas signalés par téléphone ou en ligne ont été enregistrés. Bien que l'analyse de telles données ne permette pas de conclusions représentatives, il est possible de dégager des tendances et de montrer que l'hostilité anti-LGBTQ reste un problème réel qui est à prendre au sérieux. Cela met également en évidence la nécessité d'agir au niveau politique.

L'analyse suivante est majoritairement quantitative et interprétative. Elle porte sur les cas signalés entre **janvier 2018 et décembre 2019**. Elle s'inscrit dans la continuité du rapport publié en mai 2018 et portant sur les cas signalés en 2016 et en 2017.¹

1 Pink Cross (2018) : crimes de haine contre les lesbiennes, les gays, les personnes bisexuelles-x-s et trans en Suisse. Rapport sur le monitoring des discriminations et de la violence anti-LGBTQ en Suisse : www.pinkcross.ch

3.1 Nombre de cas signalés

Grand nombre de cas non signalés

Le nombre de signalements varie fortement en fonction des campagnes et de la présence médiatique de la LGBT+ Helpline. Plus la LGBT+ Helpline est médiatisée, plus les cas signalés sont nombreux. On peut en déduire qu'un grand nombre de cas ne sont pas signalés. À titre d'exemple, aucun des cas rendus publics par les médias n'avait été enregistré par la LGBT+ Helpline.

Cela dit, même les personnes qui connaissent la Helpline ne rapportent de loin pas tous les cas. Cela s'explique par le fait que des cas peuvent être considérés comme « pas si graves », ou par le fait que la personne n'a plus la force requise pour parler d'une expérience douloureuse.

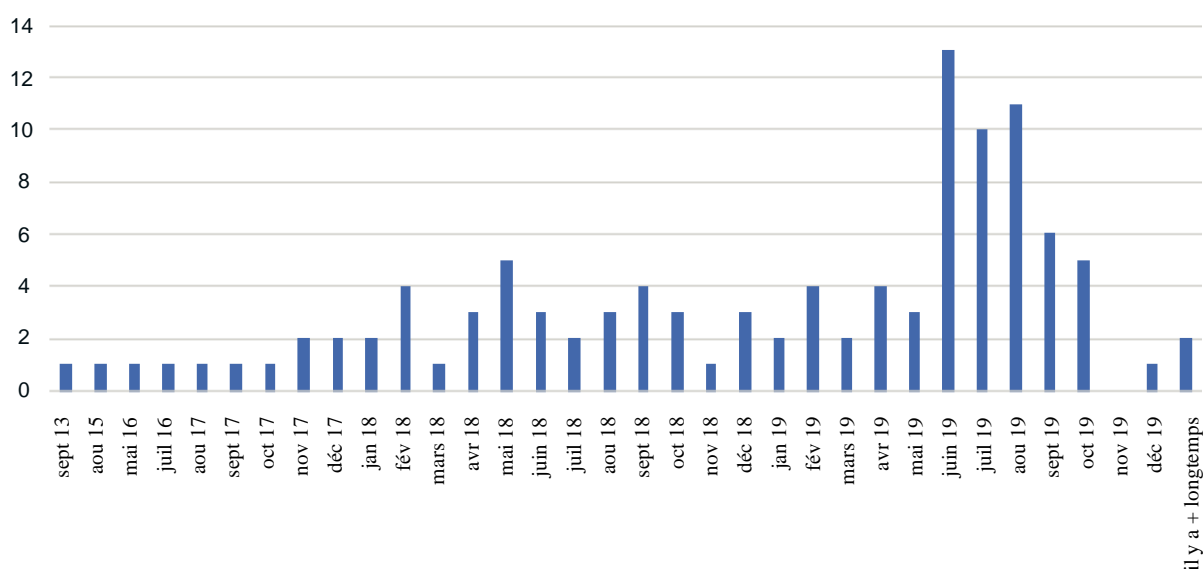
« En été, des cas de ce type peuvent m'arriver plusieurs fois par semaine. »

Plus d'un signalement par semaine

Entre janvier 2018 et décembre 2019, 108 signalements analysables ont été enregistrés. Cela correspond à une moyenne de plus d'un signalement par semaine. Il est toutefois à préciser que seuls 42 cas ont été signalés en 2018, contre 66 cas en 2019. Cela représente une augmentation des signalements de 57% en 2019 par rapport à l'année précédente.

Le graphique suivant montre à quel moment les cas signalés ont eu lieu. Parfois, plusieurs années s'écoulent entre le cas et son signalement.

Cas par mois



Augmentation de l'inclination à la violence

Bien que le nombre de cas signalés en moyenne ait légèrement baissé depuis le dernier rapport, la propension à la violence est en augmentation dans la société. L'accumulation des cas en été est particulièrement alarmante. Pendant ces mois-là, la visibilité des personnes LGBTQ est accrue, et elles deviennent donc plus facilement la cible d'agressions.

L'année dernière, la forte médiatisation de ce thème a provoqué beaucoup d'insécurité et de crainte au sein de la communauté LGBTQ. Cela a pour résultat que beaucoup adaptent leur comportement et ont plus tendance à se cacher. Une nouvelle étude de l'UE dresse un tableau similaire : 86% des personnes sondées ne tiennent jamais ou pas toujours la main de leur-e partenaire de même sexe dans la rue, de peur de subir des agressions ou des moqueries.¹

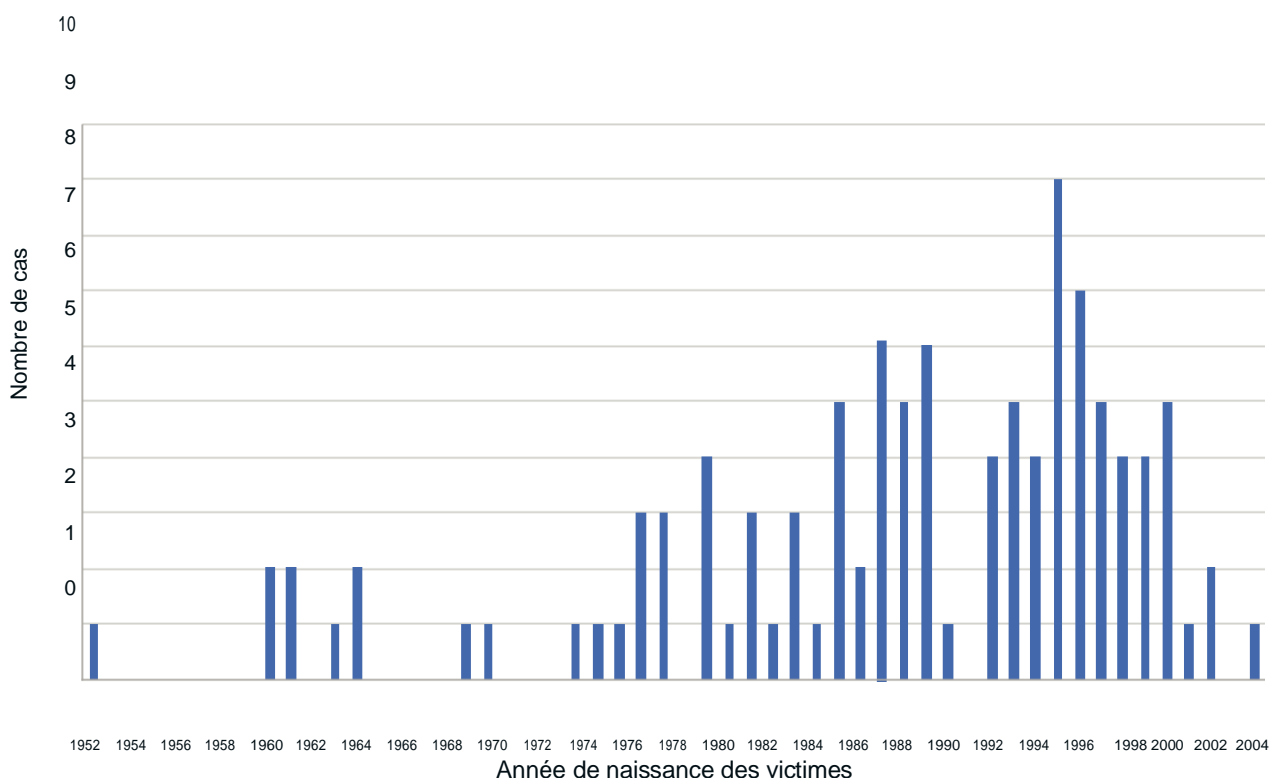
" Je ne me promène plus partout main dans la main avec mon mari, ce qui est très dommage ! "

1 European Union Agency for Fundamental Rights (2020) : A long way to go for LGBTI equality: <https://fra.europa.eu>

3.2 Âge des personnes qui signalent les cas

La plupart des cas sont signalés par des personnes relativement jeunes (entre 20 et 30 ans). Voici quelques explications possibles : premièrement, la plupart des signalements sont effectués en ligne, ce qui peut représenter un obstacle pour les personnes plus âgées. Ensuite, les personnes plus jeunes passent probablement plus de temps dans les transports publics ou les espaces publics, donc aux endroits où les crimes de haine sont le plus souvent commis (voir point 3.4). On peut également supposer que les auteurs-ice-s ont plus de scrupules à attaquer des personnes plus âgées.

Année de naissance des victimes



3.3 Identité de genre et orientation sexuelle

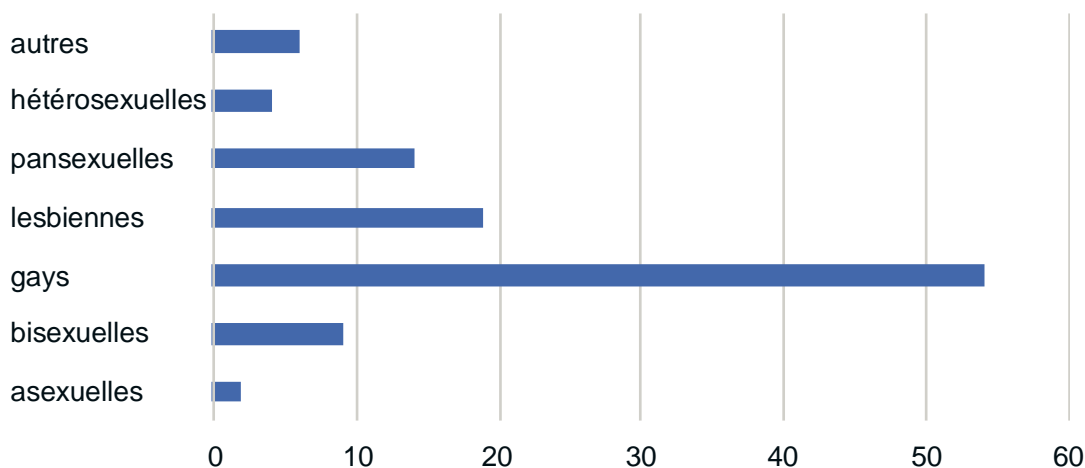
La majorité des signalements ont été effectués par des hommes. Il y a deux raisons possibles à cela : d'une part, les hommes peuvent être effectivement plus touchés par les crimes de haine, et d'autre part, il est aussi possible que la LGBT+ Helpline soit plus connue auprès des hommes, ce qui expliquerait qu'ils signalent plus souvent des cas.

Environ 14% des personnes ayant signalé un cas ont affirmé être trans ou s'être identifiées comme trans par le passé. C'est une légère diminution depuis le dernier rapport, où environ un cinquième des personnes touchées avaient affirmé être trans.

Les données concernant l'orientation sexuelle montrent aussi que les gays sont plus touchés que les lesbiennes. 50% des signalements ont été faits par des personnes qui affirment être gays. 18% des signalements sont effectués par des personnes lesbiennes.

Il est à noter que des personnes hétérosexuelles signalent aussi des crimes de haine. Il y a parmi elles des personnes qui ont vécu elles-mêmes un crime de haine anti-LGBTQ (par exemple, des drapeaux arc-en-ciel qui étaient accrochés au balcon ont été brûlés), mais aussi des personnes qui ont signalé un cas pour quelqu'un d'autre (des témoins ou des membres de la famille de la personne touchée).

Orientation sexuelle des personnes signalant un cas



3.4 Lieux

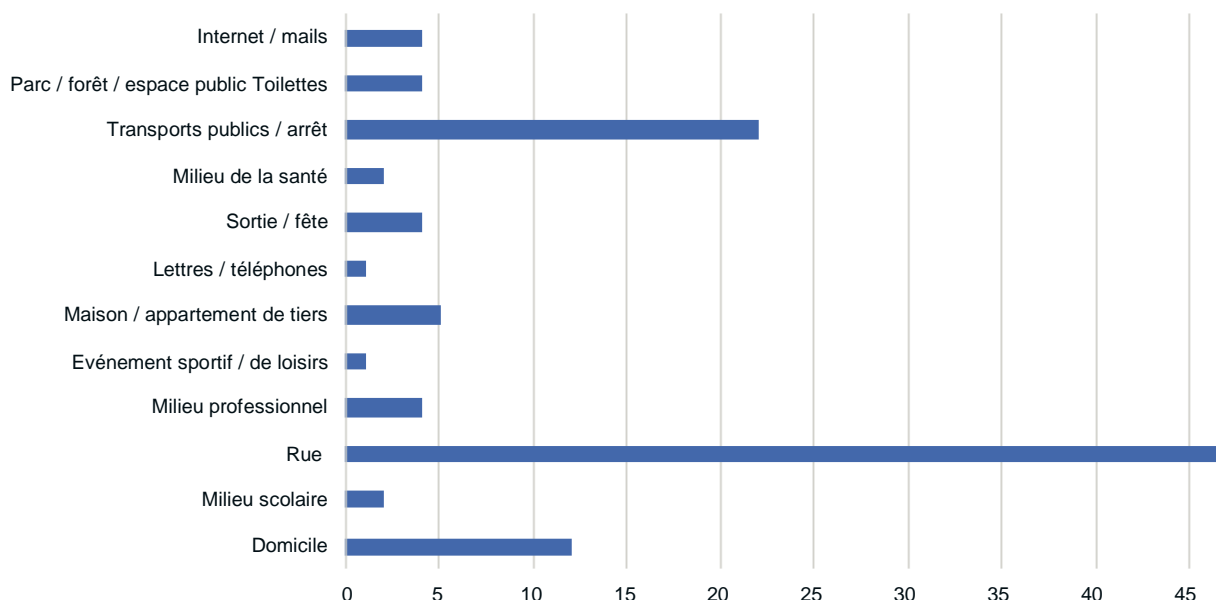
La majorité des crimes de haines ont été commis dans l'espace public. Environ 64% des actes ont été commis dans la rue, dans les transports publics ou à un arrêt de transports publics. Ce chiffre mérite d'être mentionné, et il suggère que les auteur-ice-s sont souvent des personnes inconnues de la victime. Bien qu'un si grand pourcentage des attaques ait eu lieu dans l'espace public, les témoins sont rarement intervenus.

Environ 11% des cas signalés se sont produits « à la maison ». Et ce, en dépit du fait que l'inhibition ressentie à signaler un crime de haine commis par une personne connue est bien plus haute. On peut donc s'attendre à ce que le nombre de cas non signalés soit particulièrement haut dans cette catégorie.

« Je ne peux pas porter plainte contre ma propre famille. »

Par contre, le nombre de cas signalés ayant eu lieu à l'école ou au travail est étonnamment bas. Ici aussi, le nombre de cas non signalés est probablement haut, car les auteur-ice-s sont connu-e-s des victimes.

Lieu du cas



3.5 Type de violence

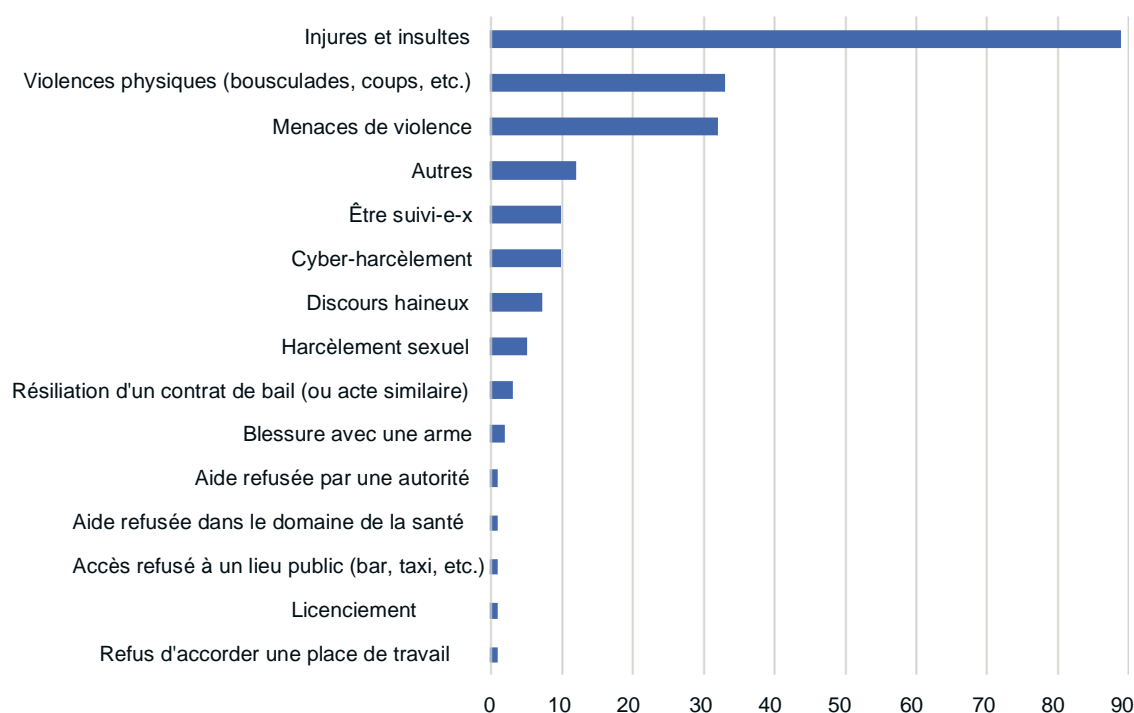
La grande majorité des signalements porte sur des agressions verbales (injures et insultes). **31% des personnes touchées ont subi des violences physiques (bousculades, coups de pied, etc.).** Les blessures suivantes ont été rapportées : fractures, contusions, éraflures et commotions cérébrales. Presque autant de personnes ont été menacées de subir ces violences physiques. Ces proportions sont similaires dans le dernier rapport sur les crimes de haine de mai 2018.

*« Forts maux de tête directement après l'agression.
Petit hématome à la joue. »*

Selon ces données, le plus grand problème est la violence directe, car les autres formes de discrimination, comme le refus d'accorder une place de travail ou le refus d'aider de la part des autorités, sont moins signalées.

D'autres formes de violence ou de discrimination subies sont par exemple des crachats, des lancers de pierres, ou encore le tournage de vidéos ou la prise de photos. Certaines personnes ont affirmé avoir été filmées alors qu'elles étaient avec leur-e-x partenaire.

Type de violence (catégories cumulables)



3.6 Dénonciation auprès de la police

Au vu de ces chiffres, il est particulièrement étonnant que seuls 18% de ces cas soient dénoncés à la police. La majorité des cas qui ont fait l'objet de dénonciations étaient des agressions physiques. Certaines injures et insultes ont aussi été dénoncées.

Ce chiffre est particulièrement problématique lorsqu'on le compare au nombre d'agressions physiques connues. 31% des personnes ayant signalé un cas à la LGBT+ Helpline ont été victimes de violence physique, il est donc clair qu'elles n'ont pas toutes dénoncé ces cas à la police.

« Cela m'arrive tous les quelques jours. Je pense que la police ne le prendrait pas du tout au sérieux. »

Les raisons suivantes de ne pas dénoncer les crimes de haine ont été nommées, entre autres : crainte des conséquences, maigres chances de succès, difficulté de fournir des preuves, démarches fastidieuses, honte. Dans certains cas, il a été rapporté que la police avait déconseillé de porter plainte, ce qui a dissuadé la personne.

« Nous avons bel et bien contacté la police, mais la policière en question nous a dit au téléphone qu'il n'était pas possible, pour des raisons légales, d'intervenir dans ce cas, et que la seule chose que nous puissions faire était de poursuivre notre chemin. »

On peut conclure de ces exemples qu'une raison fréquente pour laquelle les cas ne sont pas dénoncés à la police est une méconnaissance de la situation légale et le souhait de ne pas s'opposer à la police.

« Je n'avais pas de témoins, alors je n'ai pas osé ! »

Ce que l'on peut considérer comme très positif, c'est qu'il n'y a eu qu'un seul cas où la personne touchée avait l'impression que la police avait une attitude négative. Dans tous les autres cas, la police a été perçue comme objective voire bienveillante. Cela représente une amélioration par rapport au dernier rapport.

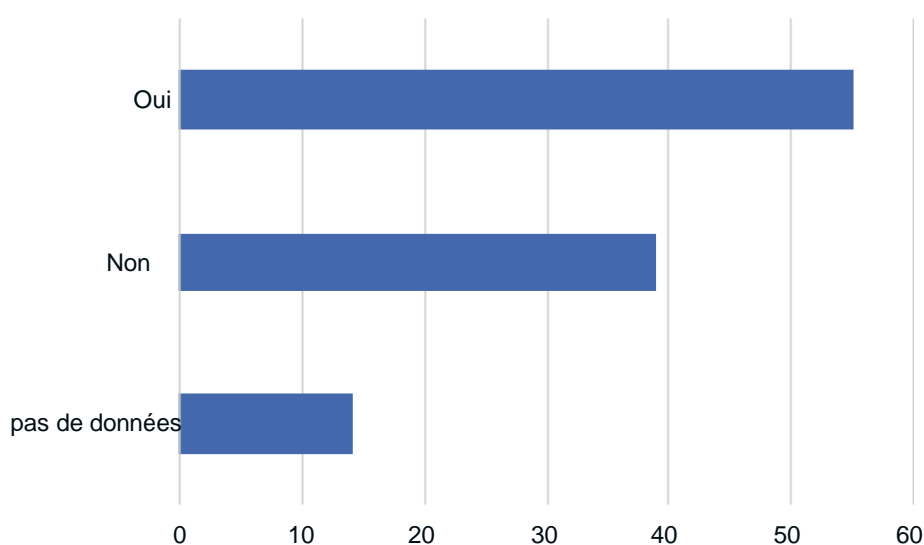
3.7 Séquelles psychiques

Les personnes qui ont signalé des cas pouvaient dire si elles se sentaient affectées psychologiquement par les faits. C'était le cas de plus de la moitié des personnes touchées. Ce chiffre est alarmant, surtout si l'on tient compte du fait que la majorité de ces personnes sont relativement jeunes.

« Je suis en train de suivre un traitement psychologique ! »

De telles conséquences psychologiques peuvent entraîner des changements de comportement. Par exemple, les victimes peuvent décider de ne plus apparaître en public en tant que couple de même sexe ou même d'éviter certains lieux.

Séquelles psychiques



4. Conséquences des crimes de haine sur la communauté

De tels actes ont non seulement des conséquences physiques ou psychiques graves sur les victimes, mais ils affectent aussi l'ensemble de la communauté LGBTQ. Des études montrent que les réactions des personnes LGBTQ, en particulier lorsque c'est l'une de leurs connaissances qui s'est fait agresser, sont très semblables à celles des victimes directes : elles se sentent plus vulnérables, plus craintives, et elles sont en colère contre les auteur-ice-s de l'agression. En effet, les crimes de haine sont des attaques symboliques contre la différence (voir ci-dessus : « faire la différence ») et pas seulement des actes contre des individus. Les crimes de haine peuvent donc entraîner des changements de comportement de la part des victimes directes et indirectes, comme des stratégies d'évitement (par exemple porter des vêtements plus « conformistes »), mais parfois aussi un activisme accru.

Les reportages sur les crimes de haine dans les médias ont aussi des conséquences sur la communauté LGBTQ, comme on l'a remarqué par exemple après l'attaque d'une boîte de nuit gay à Orlando en Floride (2016) ou après les attaques dans le cadre de la Zurich Pride 2019. Ils entraînent une forte solidarité avec les victimes, mais aussi un sentiment de vulnérabilité, car les crimes de haine sont reconnus comme une menace sérieuse. En même temps, la couverture médiatique peut également entraîner une diminution de l'activisme lorsqu'elle provoque un sentiment d'impuissance face à la violence.

« C'était mon premier « incident » public après mon coming out, et ça a été très dur pour moi/nous. Les regards (et les mots) ne s'oublient pas facilement... »

Les crimes de haine ont de fortes répercussions sur l'ensemble de la communauté LGBTQ. Ils doivent donc être perçus comme tels et pris au sérieux par la politique et la société. En même temps, les médias ont la responsabilité de ne pas s'en servir pour faire sensation et doivent être conscients des conséquences de leurs reportages pour la communauté LGBTQ.

5. Il est nécessaire d'agir : nos exigences

En Suisse, il y a une grande nécessité d'agir pour réduire l'hostilité anti-LGBTQ et prévenir les crimes de haine. À la rencontre « Forum Hate Crime » en février 2020, divers représentant-e-x-s d'organisations LGBTQ ont compilé des mesures pour, d'une part, protéger les victimes de violences anti-LGBTQ, et d'autre part, sensibiliser durablement la société et faire évoluer les mentalités. Les mesures sont conçues sur la base de guides de bonnes pratiques qui ont été éprouvées dans d'autres pays. Les explications détaillées se trouvent dans le rapport « Forum Hate Crime ».¹

Nous demandons...

Fondements scientifiques

Ce n'est qu'avec des bases scientifiques que l'on pourra appréhender l'hostilité et les crimes de haine anti-LGBTQ, et ainsi élaborer et évaluer des mesures préventives ciblées. Cela nécessite :

- » d'enquêter sur l'hostilité anti-LGBTQ dans la population suisse
- » d'étudier les conséquences de la violence vécue par les personnes LGBTQ
- » de recenser statistiquement les crimes de haine anti-LGBTQ

Poursuite judiciaire conséquente des crimes de haine

Une poursuite rigoureuse des crimes de haine a un effet dissuasif sur les auteur-ice-s. Cela aide également les personnes LGBTQ à se sentir moins impuissantes et vulnérables. Pour y parvenir, il faut que les attaques soient dénoncées, c'est pourquoi la police doit également être impliquée. Cela nécessite :

- » de former et de sensibiliser les policièr-e-s sur les thématiques LGBTQ
- » de mettre en place une ligne d'assistance aux victimes gérée en continu par des policièr-e-s spécialisé-e-s (« agents de liaison »)
- » de former les autorités judiciaires (police, ministères publics, tribunaux) et les professionnels du domaine juridique
- » d'appliquer de manière conséquente la base juridique (art. 47 al. 2 CP) selon laquelle un motif de haine peut être puni plus sévèrement

¹ Pink Cross (2020) : Forum Hate Crime : résultats du forum du 29 février 2020 : www.pinkcross.ch

Service de conseil aux victimes et centres d'accueil d'urgence

Beaucoup de services d'aide aux victimes existants pourraient soutenir les personnes LGBTQ touchées, mais ils sont peu connus de la communauté. Des jeunes LGBTQ auraient besoin de centres d'accueil d'urgence, mais ces centres leur sont peu accessibles. Ces services de soutien doivent avoir une expérience professionnelle dans le domaine LGBTQ et communiquer cette offre, car les personnes LGBTQ, en raison d'expériences négatives, ne partent pas du principe qu'elles y trouveront une aide adaptée.

Le courage civique et l'engagement de divers acteur-ice-x-s L'hostilité anti-LGBTQ ne touche pas que la communauté, mais toute la société. La société peut s'engager pour que les personnes LGBTQ soient mieux acceptées et pour qu'elles aient moins à craindre d'agressions. Cela nécessite :

- » **Du courage civique** de la part des témoins d'agressions contre des personnes LGBTQ
- » **Des écoles** qui rejettent l'hostilité anti-LGBTQ et offrent une éducation et une sensibilisation complètes à leur-e-x-s élèves sur ce thème.
- » **Des entreprises** qui rejettent l'hostilité anti-LGBTQ et s'engagent pour une culture d'entreprise ouverte et non-violente.
- » **Des entreprises de transports publics** qui forment spécifiquement leur personnel
- » **Des boîtes de nuit et des bars** qui luttent activement contre l'hostilité anti-LGBTQ dans leurs locaux.

6. Appel à la politique : le plan d'action national

Pour prévenir les crimes de haine anti-LGBTQ et l'hostilité anti-LGBTQ en général, de larges mesures de prévention et d'intervention sont nécessaires. Cela nécessite une approche coordonnée à tous les niveaux, mais l'État doit tout d'abord remplir son devoir de protection des personnes LGBTQ contre la violence. En collaboration avec les organisations LGBTQ et les centres de conseil aux victimes, un plan d'action national devrait être élaboré afin de coordonner les mesures à tous les niveaux (communal, cantonal et fédéral). **Concrètement, trois thèmes devraient être priorisés :**

Création d'une antenne nationale de signalement de l'hostilité anti-LGBTQ

En plus des signalements effectués auprès de la LGBT+ Helpline, il est à supposer qu'il reste un nombre très élevé de cas de crimes de haine anti-LGBTQ qui ne sont pas signalés. Cela montre que les organisations de la société civile ne sont pas en mesure de les enregistrer toutes à elles seules, surtout sans soutien financier. Il faut donc créer une ligne nationale de signalement, comme il en existe déjà pour le racisme ou la discrimination à l'égard des personnes séropositives. Cette mesure devrait s'accompagner d'un soutien et d'un accompagnement professionnel des victimes d'agressions anti-LGBTQ. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a déjà demandé à plusieurs reprises à la Suisse de prendre de telles mesures.¹

Formation (continue) des autorités judiciaires

Seule une petite proportion des cas est effectivement signalée à la police, pour diverses raisons. Afin d'augmenter le nombre de signalements et d'assurer des poursuites strictes, les différents acteurs des autorités de poursuite pénale doivent être sensibilisés à cette thématique. Ici aussi, une approche coordonnée au niveau national ou intercantonal est judicieuse.

Éducation et sensibilisation dans les écoles

Pour permettre un changement durable de la société allant vers une plus grande acceptation des personnes LGBTQ, il faut agir dans les écoles. Malgré l'introduction du plan d'études « Lehrplan 21 » en Suisse allemande, c'est toujours à l'enseignant-e-x de décider si le thème des LGBTIQ est traité de manière exhaustive et si les élèves sont sensibilisés en conséquence. Pour remédier à cette situation, une approche coordonnée au niveau national et la promotion de programmes éducatifs correspondants sont nécessaires.

¹ Conseil de l'Europe (2020) : sixième rapport de l'ECRI sur la Suisse:
<https://www.coe.int/en/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/switzerland>

7. Définitions

Personnes LGBTQ

Les personnes LGBTQ sont des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans et queer, c'est-à-dire les personnes dont l'orientation affective et sexuelle ou l'identité de genre et l'expression de genre n'est pas hétérosexuelle et cisgenre. Ce rapport ne traite pas de la discrimination et de la violence à l'égard des personnes intersexuées, car celles-ci sont encore plus diverses et nécessitent une analyse plus approfondie.

Violences et attitudes anti-LGBTQ

Toute violence qui est motivée par une dévaluation des personnes LGBTQ est appelée violence ou attitude anti-LGBTQ. Cela comprend non seulement les attaques physiques (voir « crimes de haine ») mais aussi toutes les autres formes de violence (p.ex. la violence institutionnelle).

Crimes de haine

Les attaques contre les personnes en raison de leur orientation affective et sexuelle ou de leur identité de genre sont généralement qualifiées de « crimes de haine » ou « crimes haineux » anti-LGBTQ (en anglais « hate crimes »). Il s'agit d'agressions fondées sur des préjugés et dirigées contre des personnes, des institutions ou des objets qui appartiennent ou sont associé-e-x-s à un certain groupe.

Les crimes de haine ne sont pas des infractions pénales distinctes, mais des crimes « non-spécifiques » (par exemple, des dommages corporels) qui sont commis parce que les victimes appartiennent à un groupe en particulier. Il peut également s'agir d'une appartenance à un groupe supposée, par exemple lorsqu'un homme hétérosexuel est battu parce que les auteur-ice-s présumant qu'il est gay.

Hostilité anti-LGBTQ et homophobie

De nombreux résultats de recherche font encore référence à l'« homophobie ». Cependant, comme les attitudes négatives envers les gays et les lesbiennes ne sont pas des peurs (« phobie »), nous avons choisi ici de parler d'hostilité. En outre, il n'existe que peu d'études sur la « transphobie » ou l'hostilité envers les personnes trans. En Suisse, de telles études font presque totalement défaut. Le rejet des personnes homo/bissexuelles et trans ayant la même origine, nous transposons, dans ce rapport, les résultats de la recherche sur l'« homophobie » à l'hostilité LGBTQ dans son ensemble.

8. Informations complémentaires

Bibliographie

- » Baier, Dirk; Kamenowski, Maria (2020): Verbreitung und Einflussfaktoren von Homophobie unter Jugendlichen und Erwachsenen. Befragungsbefunde aus der Schweiz und Deutschland. In: RPsych 6. Jg. 1/2020.
- » Bundesamt für Gesundheit (2016): Suizidprävention in der Schweiz, Ausgangslage, Handlungsbedarf und Aktionsplan.
- » Conseil de l'Europe (2020) : sixième rapport de l'ECRI sur la Suisse: <https://www.coe.int/en/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/switzerland>
- » Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann EBG (2017): Analyse der kantonalen Rechtsprechung nach dem Bundesgesetz über die Gleichstellung von Frau und Mann (2004-2015).
- » Falomir-Pichastor, Juan Manuel; Berent, Jacques; Anderson, Joel (2019): Heterosexual Men's Reactions to the Decline of the Anti-Femininity Norm of Masculinity. In: Sex Roles 81, 208–222.
- » Jäggi, Tiziana et al. (2018): Gender Minority Stress and Depressive Symptoms in Transitioned Swiss TransPersons. In: BioMed Research International, Article ID 8639263.
- » Jellestad, Lena et al. (2018): Quality of Life in Transitioned Trans Persons: A Retrospective Cross-Sectional Cohort Study. In: BioMed Research International, Article ID 8684625.
- » Küpper, Beate; Klocke, Ulrich; Hoffmann, Lena-Carlotta (2017): Einstellungen gegenüber lesbischen, schwulen und bisexuellen Menschen in Deutschland. Ergebnisse einer bevölkerungsrepräsentativen Umfrage. Hrsg.: Antidiskriminierungsstelle des Bundes.
- » Lucia, Sonia et al. (2017): Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans les cantons de Vaud et Zürich. Les jeunes non-exclusivement hétérosexuel-le-s : populations davantage exposées ? .
- » Paterson, Jenny L.; Brown, Rupert; Walters, Mark A. (2019): The short and longer term impacts of hate crimes experienced directly, indirectly and through the media. In: Personality and Social Psychology Bulletin 45 (7), 994-1010.
- » Walters, Mark A.; Brown, Rupert; Wiedlitzka, Susann (2016): Causes and motivations of hate crime. Hrsg.: Equality and Human Rights Commission, Research Report 102.
- » Wang, Jen et al. (2012): Suicidality and sexual orientation among men in Switzerland: Findings from 3 probability surveys. In: Journal of Psychiatric Research 46 (8), S. 980–986.

Informations complémentaires

- » Pink Cross : pinkcross.ch
- » Transgender Network Switzerland: tgns.ch
- » Organisation suisse des lesbiennes : los.ch